des paroisses du doyenné de Chemillé et des paroisses voisines de la

Communauté de La Salle.

Pour les inscriptions, s'adresser à M^{me} la Directrice du Cours Notre-Dame, ou à l'Aumônier de la Communauté de La Salle.

Aux Anciens de l'Université catholique de l'Ouest

L'Université catholique fête cette année son 75° anniversaire.

C'est pour tous ses Anciens l'occasion exceptionnelle de se retrouver en grand nombre à Angers et de renouer entre eux les liens de solide amitié qui les unissent à travers nos provinces de l'Ouest, la France entière et, même, les pays d'outre-mer.

Une réunion extraordinaire est donc prévue à l'Université pour le dimanche 7 mai. Nous n'avons pu envoyer à tous une lettre personnelle. Mais tous les Anciens, qu'ils aient été atteints directement

ou non, sont très cordialement invités.

Aussi nous demandons à tous de bien vouloir envoyer dès maintenant leur adhésion de principe à M. l'abbé Robin, secrétaire des Facultés, Angers, en rappelant leur adresse exacte. Une circulaire leur donnera en temps voulu les renseignements précis et le programme de la journée.

En raison de cette rencontre exceptionnelle, il n'y aura pas, cette

année, d'autres réunions locales par départements.

Œuvres Pontificales Missionnaires, Propagation de la Foi, Saint-Pierre-Apôtre, Union Missionnaire du Clergé

Les congrégations religieuses et l'Union missionnaire du Clergé

La Sacrée Congrégation de la Propagande vient de publier les statuts particuliers aux instituts de frères et aux congrégations de religieuses qui répondraient à son invitation de faire partie de l'Union

Missionnaire du Clergé.

Depuis déjà dix années avait pris corps le projet de demander aux religieuses de ne pas rester en dehors du grand mouvement missionnaire que le Pape Pie XI avait voulu promouvoir dans le clergé et par lui chez les fidèles. Plutôt que de fonder une œuvre nouvelle, la S. C. de la Propagande a préféré adapter aux religieux frères et aux religieuses les statuts généraux de l'Union Missionnaire du Clergé. L'adhésion à celle-ci peut être personnelle ou collective; elle ne comporte pas de cotisation, à moins que l'U. M. C. ne fasse, en échange, le service de la revue. Toutes les indulgences concédées aux prêtres et aux séminaristes de l'U. M. C. le seront également aux frères et aux religieuses.

Les inscriptions sont reçues par le Centre de l'Union Missionnaire, 5, rue Monsieur, Paris (7°). C. C. P. 1309-79. La revue : L'Union Missionnaire du Clergé de France était réservée jusqu'ici au clergé. Désormais le service pourra en être fait aux congrégations et aux communautés religieuses moyennant un abonnement de 200 francs.

De plus amples renseignements sur ces statuts se trouvent dans le numéro du premier trimestre 1950 du bulletin de l'U. M. C.